

Territoires et Cinéma

►► Novembre-Décembre 2023 ◀◀

★ EDITO ★

L'année 2023 s'achève sur un paysage cinématographique en mouvement, faisant naître quelques inquiétudes. **Tout d'abord différents rapports d'élus** intéressés parus au cours de l'exercice 2023 et dont nous vous avons fait part dans les précédents numéros de ce bulletin, et l'inquiétude soulignée par l'édito du Film Français « *Le cinéma fragilisé au Sénat* », née de lors du débat au Sénat sur l'examen de la loi de finances 2024, au cours duquel des amendements **ont paru menacer le crédit d'impôt international et les SOFICA**. Mais heureusement les amendements n'ont finalement pas abouti. Plus inquiétant encore, les menaces qui pèsent sur la **territorialité des droits et le géoblocage** dont nous vous présentons ci-contre un communiqué publié par 32 organisations de cinéma et d'audiovisuel. **Le débat aura lieu au Parlement Européen à partir du 12 décembre**, tandis qu'une pétition au niveau européen réunie déjà plus de 600 signataires. Tous ces éléments nourrissent des interrogations sur la suite qui pourrait être donnée aux différentes propositions contenues dans le rapport du Sénateur Karoutchi, et le rapport demandé par la Ministre de la culture et le Ministre des finances à Bruno Lasserre. Sans oublier le rapport de la Cour des Comptes sur le CNC. **Les Rencontres de l'ARP** ont vu également deux interventions sur l'avenir du cinéma : celle d'Olivier Henrard Directeur général délégué du CNC et de Quentin Bataillon Député de la Loire concernant un « plan ciné-clubs auprès des scolaires », qui est par ailleurs auteur d'une proposition de loi visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative. Tous ces éléments montrent que **l'exercice 2024 sera très important pour le cinéma**. Nous aurons donc à y revenir dans nos prochains numéros, et bien entendu suivre aussi cette actualité dans notre newsletter. L'année 2024, année des jeux olympiques et para-olympiques et des élections européennes, sera sans doute difficile pour les salles. On ne saurait terminer cet éditorial sans s'interroger sur **l'impact des jeux**, dont on peut craindre qu'ils détournent les spectateurs des cinémas. Mais si l'on est optimiste, on peut espérer que le public des Jeux qui ne sera pas spectateur de toutes les compétitions deviendra donc sur son temps libre spectateur en salle ! Soulignons que le CNC, dans un article intitulé « *Le CNC à l'heure de l'Olympiade culturelle* », a présenté sur son site le programme déployé en France à l'occasion des prochains Jeux, dont l'ambition est faire dialoguer le sport, les valeurs de l'Olympisme et la culture.

2023 est l'année où le cinéma a reconquis son public, montrant sa capacité à surmonter les difficultés. Nul doute qu'il en sera de même en 2024. D'ici là, très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Comme annoncé dans l'édito voici le texte de mobilisation des organisations du cinéma et de l'audiovisuel. Par ailleurs 29 novembre des cinéastes ont défendu ces positions au Parlement Européen :

Européen : Jean-Pierre et Luc Dardenne, Costa Gavras, Jeanne Herry, Agnieszka Holland, Pierre Jolivet, Cédric Klapisch, Claude Lelouch, Daniele Luchetti, Nathalie Marchak, Radu Mihaileanu, Cristian Mungiu, Olivier Nakache, Jaco Van Dormael et Volker Schlöndorff.



TERRITORIALITE DES DROITS/EXCEPTION DE GEOBLOCAGE : LE CINEMA ET L'AUDIOVISUEL ALERTENT SUR LES DANGERS D'UNE REOUVERTURE DES DISCUSSIONS AU PARLEMENT EUROPEEN

« Nous, auteurs, réalisateurs, producteurs, éditeurs-distributeurs de films, détenteurs de catalogues, industries techniques, vendeurs internationaux, exploitants de cinéma, éditeurs vidéo, diffuseurs télévisuels, appelons unanimement les députés européens à se mobiliser en faveur de la diversité de la création, et par conséquent à freiner toute remise en question de l'exception existante pour les services audiovisuels dans le Règlement de 2018 sur le Géoblocage. La territorialité des droits, pilier du droit d'auteur, est garante de la diversité de la création, ainsi que de la vitalité de l'économie de notre filière. Elle permet en effet aux ayants-droit d'accorder une exclusivité à chaque diffuseur d'une zone géographique européenne donnée. En excluant les services audiovisuels du Règlement de 2018, l'Europe remplit ainsi un objectif essentiel de politique culturelle, sans pour autant empêcher les Européens d'accéder aux œuvres, grâce notamment à la portabilité des abonnements lorsqu'un citoyen d'un pays se déplace dans un autre pays membre de l'Union. Les rapports d'initiative et pour avis sur la mise en œuvre du Règlement européen Géoblocage, adoptés par la Commission des affaires juridiques et la Commission du marché intérieur du Parlement européen, se trompent de combat. L'exclusivité territoriale est garante de la diversité culturelle européenne : diversité des financements, diversité des œuvres, diversité des rémunérations pour les auteurs, diversité des supports de diffusion, diversité des publics. Elle permet aux distributeurs locaux européens, qui contribuent grandement au financement en amont, de diffuser les œuvres de façon organisée et séquencée sur tous les territoires, au plus près des publics et de leurs spécificités. C'est pourquoi, dans la perspective du vote en séance plénière du rapport d'initiative de la Commission Marché intérieur, nous demandons aux députés européens de soutenir les amendements qui préservent l'exclusivité territoriale actuellement accordée aux diffuseurs. La remettre en question serait une grave erreur politique, économique et culturelle. »

Observatoire de l'égalité femmes - hommes

Résultats de l'étude parus ce 27 novembre.
Étude complète sur le site du CNC :

<https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives>

L'ETUDE DEBUTE PAR UNE CONTEXTUALISATION

LES OBJECTIFS FIXES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE POUR LES ANNEES 2018-2022 :

Produire des données genrées pour disposer d'une connaissance fine du secteur et mieux comprendre les enjeux - Promouvoir la place des femmes dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et des jeux vidéo et favoriser l'emploi de femmes sur les postes clés de la production des films - Lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

LES ACTIONS DU CNC SONT ENSUITE PRESENTÉES :

Mise en place dès 2014 d'un Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans le cinéma et l'audiovisuel - 2019 : conditionnement des aides cinéma au fait de renseigner un formulaire sur le nombre de femmes occupant des postes clés dans les dossiers de demande d'aide et création du bonus parité - 2023 : extension du formulaire obligatoire sur les postes clés dans les dossiers de demande d'aides audiovisuelles - Parité des présidences et des membres de l'ensemble des commissions et dans les différentes instances de décisions en régions - Intégration d'au moins 5 films de femmes dans les catalogues d'éducation à l'image - Valorisation, à travers le patrimoine cinématographique, de l'action des femmes dans le cinéma en portant une attention particulière à leur restauration et leur numérisation.

ELLE SE POURSUIT PAR LA PRESENTATION DETAILLEE DES POINTS SUIVANTS :

L'emploi des femmes dans les secteurs cinématographique et audiovisuel : les situations sont contrastées selon les filières. Dans le secteur traditionnellement masculin des jeux vidéo, de nets progrès ont eu lieu ces dernières années, par une féminisation progressive de l'activité de production, par les femmes plus jeunes en moyenne que les hommes et par une dynamique de féminisation qui se poursuit en 2023. Un constat, les métiers restent souvent genrés dans la production audiovisuelle de fiction et les écarts de salaires demeurent dans la plupart des métiers. Mais une amélioration se constate par une part croissante des films agréés éligibles au bonus parité du CNC.

La place des femmes dans la réalisation et l'écriture de programmes audiovisuels : elle progresse par une proportion croissante de réalisatrices et autrices d'œuvres audiovisuelles, par une hausse de la part de



réalisatrices et d'autrices portée par les chaînes publiques, par une nette progression de la part de femmes dans la réalisation d'œuvres de fiction. Mais si le documentaire est un genre plus paritaire, avec une féminisation des postes qui se poursuit, en revanche dans l'animation

l'activité de réalisation est encore largement masculine. **La place des femmes dans la réalisation de films cinématographique :** on constate une augmentation continue du nombre de films réalisés par des femmes (niveau record pour 2022 et part plus importante de femmes sur les premiers films). L'écart de devis prégnant avec les films réalisés par des hommes est moins marqué

en 2022. En revanche, davantage d'aides publiques et moins d'apports distributeurs pour les films réalisés par des femmes

Le passage aux deuxièmes et troisièmes films : si un accès à la

réalisation de 2èmes et 3èmes films se rapproche entre femmes et hommes, en revanche un délai plus long entre les 2e et 3èmes films et les 3e et 4e films pour les femmes, et des écarts de devis encore plus marqués sur les 3e et 4e films. L'étude constate davantage de films de réalisatrices labellisés Art & Essai, et une part plus importante des aides publiques qui se confirme et s'accroît pour les 3e et 4e films de femmes.

Sondage sur le parcours des cinéastes : un sondage conclu qu'un passage par le court métrage ou d'autres mises en scène plus systématique pour les femmes, que 8 cinéastes sur 10 ont rencontré des difficultés sur leurs longs métrages (taux similaire entre femmes et hommes). Que des films à gros budgets sont difficilement accessibles, essentiellement pour des raisons d'identité de genre, premier critère de discrimination avancé par les réalisatrices, qui ont davantage dû abandonner la réalisation d'un long métrage de fiction par découragement.

L'ETUDE SE CONCLUT POUR LES POINTS A RETENIR



DES AVANCEES REELLES ET CONTINUES CONCERNANT LA PRESENCE DES FEMMES DANS LES SECTEURS AUDIOVISUELS ET CINEMATOGRAPHIQUES, NOTAMMENT DERRIERE LA CAMERA

Principaux enjeux sur l'emploi : La polarisation des métiers encore forte, malgré ces avancées, avec une minorité de femmes dans les métiers techniques, la réalisation d'œuvres d'animation ou encore la composition de musique • Des inégalités salariales persistantes dans les métiers techniques, et plus généralement dans le secteur cinématographique • En cinéma comme en fiction audiovisuelle, un moindre accès aux œuvres à gros budget avec des écarts de devis importants et qui s'accroissent en milieu de carrière pour les cinéastes.

Plus particulièrement parmi les cinéastes, des différences notables selon le genre : Des délais plus longs entre le 2e et le 4e film pour les femmes • Davantage de films Art et Essai parmi les films réalisés par des femmes, ce qui ne suffit pas à expliquer les écarts de devis • Quel que soit le rang de leur film, moins d'apports distributeurs pour les femmes, qui bénéficient en revanche davantage d'aides publiques, et notamment de soutiens sélectifs du CNC • Des cinéastes confrontés à de nombreuses difficultés quel que soit leur genre, mais un sentiment de discrimination dans le cadre de leur activité plus fréquent pour les femmes (genre, âge notamment)



Le Ministère de la Culture vient de publier son enquête périodique sur les pratiques culturelles des Français. Elle est donc consacrée à une comparaison entre les pratiques culturelles du milieu rural et celles du milieu urbain. Cette étude présente pour nous un intérêt particulier, dans le contexte de notre action pour développer les ciné-clubs en milieu rural. L'étude complète est disponible sur le site du Ministère :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2023/Loisirs-des-villes-loisirs-des-champs-CE-2023-5>

Nous publions ci-après la partie de cette étude qui en résume les conclusions.

LOISIRS DES VILLES, LOISIRS DES CHAMPS ?

Par Edwige Millery et Léa Garcia chargée d'études et chargée d'études statistiques au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du Ministère de la Culture :

Les loisirs des urbains et ceux des ruraux sont-ils de nature et d'intensité comparables ?

En d'autres termes, vivre en ville ou à la campagne dessine-t-il des univers de loisir différents ?

L'enquête sur les pratiques culturelles de la population menée en 2018, croisée avec la grille communale de densité qui caractérise les territoires, permet d'approcher des caractéristiques selon le lieu de résidence de la population.

Celles-ci sont établies à partir de l'observation d'une quinzaine de pratiques relevant des loisirs culturels (sorties au musée, au spectacle, en festival, à la bibliothèque ou encore au cinéma), médiatiques (écouter la radio, des podcasts ou regarder la télévision) et ordinaires (activités d'autoproduction comme bricoler, tricoter, jardiner ou cuisiner)

L'étude mobilise également des indicateurs de proximité des personnes aux équipements culturels selon le type de territoire où ils résident.

Ainsi, les habitants de l'urbain dense et ceux du rural dispersé et très dispersé se distinguent par les activités de loisir qu'ils pratiquent pendant leur temps libre.

La sortie culturelle au musée ou au spectacle, liée en partie à un effet d'équipement, est ainsi moins prisée des habitants du rural, lesquels sont plus nombreux à écouter la radio et à regarder la télévision que ceux de l'urbain dense.

Bien que les bibliothèques et les cinémas soient les premiers équipements culturels de proximité, leur fréquentation reste liée au niveau de diplôme et à la catégorie socioprofessionnelle, cumulés à un net effet territorial.

À l'inverse, la fréquentation de festivals, présents sur l'ensemble du territoire, n'a pas d'effet territorial discriminant pour les ruraux.

Tout comme pour les autres activités d'autoproduction que sont le bricolage, le jardinage ou les travaux d'aiguille, les ruraux et les cadres sont, dans l'ensemble, plus engagés dans la pratique que les urbains ou les ouvriers.

Aux caractéristiques sociales des individus s'ajoute donc un effet territorial plus ou moins marqué selon les activités. L'éloignement des centres urbains, où se concentrent l'offre culturelle et les services, explique en partie cet effet territorial, qui concerne cependant moins les cadres et les diplômés du supérieur.

L'étude conseille aussi la lecture complémentaire de :

« *Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France* »

par Edwige Millery, Jean-Cédric Delvainquière, Ludovic Bourlès, Sébastien Picard.

Disponible sur le site du Ministère : <https://www.culture.gouv.fr/>

Ainsi que le site de « L'Atlas Culture des territoires » :

<https://atlasculture.fr/>



★★ TERRITOIRES ET CINEMA VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE ANNÉE 2024 ! ★★

106 FILMS EN COMPETITION POUR LE PRIX ALICE GUY 2024

« Lancée en 2018, l'ambition du Prix Alice Guy répond à plusieurs objectifs : Pallier l'absence récurrente de réalisatrices dans les grands palmarès annuels • Promouvoir une réalisatrice et l'encourager à monter de nouveaux projets • Donner une deuxième chance à la diffusion du film primé • Valoriser le travail des femmes cinéastes • Mettre en valeur la filiation entre la pionnière Alice Guy et les réalisatrices d'aujourd'hui • Faire découvrir sur grand écran l'incroyable production d'Alice Guy » **Clôture du vote 31 janvier 2024 à minuit**
Comment voter ? Rendez-vous sur le site : <https://www.prixaliceguy.com/>



Marie AMELLER et Laurence FRANCESCHINI

UNE NOMINATION ET UNE CONFIRMATION

Marie AMELLER nommée Conseillère technique Culture auprès de la Première Ministre et Laurence FRANCESCHINI a été reconduite dans ses fonctions de Médiatrice du cinéma



FRENCH CONVENTION 2024

Destinée aux exploitants, et organisée par le Film Français, la 10e édition se tiendra les 23 et 24 janvier 2024 au Grand Rex à Paris. Films en avant-première de distributeurs français et américains, découverte des catalogues de nombreux distributeurs de films. Tous les détails sur la page dédiée depuis le site www.lefilmfrancais.com/



RESPONSABLES ASSOCIATIFS, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Participez au Baromètre avant le **mercredi 3 janvier 2024 !**

BAROMETRE COFAC : C'EST REPARTI !

Dans le dernier d'En Bref, nous partageons avec vous les résultats du 6^{ème} baromètre. Deux fois par an, la COFAC - dont Territoires et Cinéma est membre - sonde les associations culturelles et fait un état des lieux de leur situation afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. Le 7^{ème} baromètre est donc lancé. Bénévolat, formation des bénévoles, vie associative et perspectives pour 2024, répondez en moins de deux minutes à cette nouvelle édition avant le mercredi 3 janvier 2024 !

Le lien depuis notre site <https://territoires-cinema.fr/2023/12/04/la-cofac-lance-son-7e-barometre/> ou via le site de la COFAC : <https://cofac.asso.fr/>

OPERATIONDOC 2023 a été l'année du documentaire. Pour conclure cette année en beauté, notez qu'à partir du 05 décembre et durant 45 jours vous aurez accès à plus de 45 films documentaires, disponibles exceptionnellement gratuitement sur ce site : <https://operationdoc.org/>
DOSSIER DE PRESSE <https://uspa.assets.bureaudouble.com/medias/operation-doc-dp-051223.pdf>



DEUX PUBLICATIONS



OPC
OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES
CULTURELLES

L'EVOLUTION DES DEPENSES CULTURELLES LOCALES : DES PERCEPTIONS DIVERGENTES AU SEIN DU MONDE DE LA CULTURE : « Les données issues du baromètre de l'OPC sur les dépenses des collectivités territoriales livrent des enseignements plutôt positifs, et pourtant l'inquiétude demeure au sein des milieux culturels. Comment comprendre ce décalage qui s'exprime aujourd'hui entre la perception des responsables des collectivités et celle des acteurs culturels ? Guy Saez avance plusieurs hypothèses. » A lire sur : <https://www.observatoire-culture.net/evolution-depenses-culturelles-locales-perceptions-divergentes-monde-culture/#:~:text=On%20sait%20que%20les%20d%C3%A9penses.434%2B510%2B420>

CNC : LES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ANIMATION FRANÇAISE

Présenté à Angoulême, le 23 novembre 2023, il ressort de la publication les conclusions suivantes : *L'animation audiovisuelle : un secteur toujours dynamique, dans un paysage en mutation • Une production cinématographique française limitée mais constante et diversifiée • Une excellence de l'animation française reconnue à l'international.* A consulter sur : https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/les-tendances-du-marche-de-lanimation-francaise_2071366



A VOS AGENDAS 2024 !

PRINTEMPS ET FETE DU CINEMA
FETE DU CINEMA
du 30 juin au 3 juillet 2024

PRINTEMPS DU CINEMA
du 24 au mardi 26 mars 2024

FESTIVAL DES 3 CONTINENTS PALMARES 2023

- MONTGOLFIERE D'OR : *The shadowless tower* (Bai Ta Zhi Guang) de Zhang Lu
- MONTGOLFIERE D'ARGENT : *Le spectre de Boko-I* de Cyrielle Raingou. Ce prix est doté par le festival et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique

L'INTEGRALITE DU PALMARES SUR : <https://www.3continents.com/fr/>

